

Budget et Comptes publics/Entretien avec le ministre...

...Christian Magnagna : " l'Etat gabonais n'est pas en cessation de paiement "

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

Aux affirmations sur RFI de l'ancien président de l'Assemblée nationale Guy Nzouba-Ndama "sur la situation très critique des finances publiques", le ministre du Budget et des Comptes publics ne veut pas céder à ce pessimisme exagéré et de mauvaise foi. S'il reconnaît que la crise pétrolière actuelle impacte tous les pays du monde entier, y compris le Gabon, il se félicite, néanmoins, des mesures audacieuses prises par l'Exécutif. Lesquelles garantissent à ce jour le paiement régulier des salaires, le financement de la scolarité des élèves ou encore la poursuite des grands chantiers comme celui de la Can 2017.

L'Union : Monsieur le ministre, l'ancien président de l'Assemblée nationale Guy Nzouba-Ndama et candidat déclaré à l'élection présidentielle de 2016 a affirmé sur les ondes de RFI que le Gabon serait en situation de cessation de paiement. La réaction du ministre du Budget et des Comptes publics.

Christian MAGNAGNA : Tout d'abord, au nom du gouvernement, je voudrais m'indigner du contenu fallacieux des propos tenus par celui qui, resté président de l'Assemblée nationale pendant presque vingt ans, est associé aux textes législatifs adoptés par l'institution qu'il présidait et également comptable des difficultés structurelles qui ont miné notre État durant cette période, de par sa position dans la chaîne des décideurs et leaders publics. Aussi, dans un régime constitutionnel tel que le nôtre, le président de l'institution chargée de voter les lois, dont les lois de finances, et de contrôler l'action du gouvernement, donc de donner quitus de sa gestion à ce dernier, peut-il s'exonérer, par des déclarations radiophoniques, de sa responsabilité dans la situation politique et économique que traverse notre pays ? Poser la question, c'est y répondre implicitement. Ensuite, pour édifier l'opinion

publique nationale et internationale sur son affirmation d'une situation de cessation de paiement de l'Etat gabonais, je voudrais y répondre par quelques questions qui valent des démentis...

On vous écoute...

- Premièrement, un État en cessation de paiement peut-il assurer régulièrement, à dates échues, les paiements des traitements de ses agents, des pensions de ses retraités, des bourses scolaires et étudiantes comme le fait notre pays à ce jour ? Deuxièmement, un État en faillite peut-il assurer le financement de la scolarité de ses élèves, des examens et concours de ses établissements scolaires et universitaires, comme nous l'avons fait l'année dernière et comme nous continuons à le faire à ce jour normalement ? Troisièmement, un État en faillite peut-il continuer à financer ses missions intérieures et extérieures, comme nous le faisons à ce jour ? Et, enfin, quatrièmement, un État en faillite peut-il lancer des vastes chantiers comme ceux de la CAN 2017 et de la préparation des échéances électorales de 2016, comme nous le faisons maintenant, sans dons extérieurs ? Répondre à ces quelques questions par la négative c'est prouver et démontrer que les caisses de l'État gabonais ne sont pas vides. Il est, par conséquent, évident que l'Etat gabonais n'est pas en cessation de paiement. Donc lorsque M. Nzouba Ndama affirme que le Gabon est en cessation de paiement, il prétend alors qu'il n'a pas perçu ses émoluments de PAN jusqu'à sa démission; il nie le fait que les fonctionnaires gabonais sont régulièrement payés le 25 de chaque mois et qu'ils le seront de nouveau le 25 avril; il feint d'ignorer qu'en dépit d'un contexte difficile, l'Etat continue d'honorer ses engagements internationaux et d'œuvrer à la résorption de sa dette à l'égard de ses fournisseurs.

Dans ce cas, Monsieur le ministre, qu'est-ce qui peut motiver la teneur de tels propos ?

- En fait, quand M. Nzouba Ndama croit



Le ministre du Budget et des Comptes publics, Christian Magnagna.

critiquer l'optimisme du chef de l'Etat et de ses collaborateurs, il est en réalité surpris par la détermination des hommes et de femmes qui font face avec courage et abnégation, aux vents contraires de la crise économique mondiale actuelle. Car, est-il encore besoin de dire que la conjoncture économique et financière internationale du moment est une réalité? Tous les experts financiers reconnaissent qu'elle n'épargne aucun Etat et met à l'épreuve tous les gouvernements du monde, notamment les pays émergents et en voie de développement. Notre pays irait ainsi à vau-l'eau si des mesures audacieuses de réduction du train de vie de toutes les institutions de l'Etat n'avaient pas été prises par le gouvernement. Manquant probablement de patriotisme, M. Nzouba Ndama a cru ne pas devoir supporter l'effort collectif, préférant présenter sa démission. Il

est donc évident que la volonté réformatrice du chef de l'Etat gêne certains "privilegiés".

Franchement, l'État éprouve-t-il vraiment des difficultés à régler ses charges ?

- Ni le chef de l'Etat, ni le gouvernement n'ont jamais nié les difficultés financières que traverse le Gabon, à l'instar de tous les pays producteurs de ressources naturelles, notamment le pétrole, sur tous les continents. En revanche, le gouvernement fait observer que grâce aux décisions des réformes courageuses et clairvoyantes initiées par le président de la République et menées par le gouvernement, notre pays supporte bien mieux que d'autres, les secousses dues à l'effondrement des cours des ressources naturelles. Cependant, malgré cet environnement globalement pénalisant, le gouvernement, sous la très haute inspiration du président de la République, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, demeure ferme sur son engagement à réformer en profondeur le fonctionnement de notre État, afin de le rendre plus apte à satisfaire les besoins du peuple gabonais, comme en témoignent les faits suivants en matière de gestion des finances publiques : le passage à un mode de budgétisation axé sur les objectifs de performance et les résultats ; l'adoption d'un corpus de règles juridiques garantissant une totale transparence et un contrôle rigoureux de la gestion des finances publiques, ou encore la rationalisation de la gestion des personnels et des structures administratives, en vue de la maîtrise des charges publiques, etc.

Conseil national de la comptabilité

Assurer un fonctionnement optimal

MSM

Libreville/Gabon

LE Conseil national de la comptabilité (CNC) a tenu sa première assemblée plénière, mercredi, à Libreville, sous la présidence du ministre du Budget et des Comptes publics, Christian Magnagna. L'objectif de ces assises qui ont réuni plusieurs directeurs généraux des administrations publiques, des représentants du patronat, de la Chambre de commerce et de l'Union des experts-comptables du Gabon, était de faire l'état des lieux du fonctionnement actuel de cette structure, afin qu'elle devienne un véritable outil de rationalisation et de formalisation de l'information financière et comptable. Selon Christian Magnagna, les activités du conseil, lancées en 2011 après la nomination d'un secrétaire permanent, ont porté à ce jour sur la production des



Photo : F.A.

Une vue des participants au Conseil national de la Comptabilité sous la direction du ministre du Budget et des Comptes publics, Christian Magnagna.

textes permettant d'asseoir son organisation et son fonctionnement. « Cette réunion s'inscrit dans la volonté du chef de l'Etat de mettre la gouvernance financière et comptable au cœur de l'administration de notre pays. C'est le lieu ici de saluer les efforts déployés par notre administration dans la consolidation des directives de la Cémac relatives à la gestion budgétaire et comptable », a indiqué le ministre du Budget et des Comptes publics.

Le CNC a pour missions, entre autres, d'interpréter et d'émettre des avis sur l'application des normes comptables ; donner son avis préalable sur toutes les réglementations, instructions ou recommandations d'ordre comptable ; mener et encourager les recherches théoriques et méthodologiques en matière de comptabilité ainsi que leurs applications pratiques ou encore prendre part aux travaux des organismes internationaux de normalisation comptables.

DU 1ER MARS AU 30 AVRIL 2016

Les mois de FOLIES chez Sodim TP

CONVEY PTAC 7 Tonnes  
12 500 000 FCFA TTC  
au lieu de 14 500 000 FCFA TTC

NEW CARRYING SIMPLE CABINE PTAC 5,5 Tonnes  
9 900 000 FCFA TTC  
au lieu de 11 800 000 FCFA TTC

NEW CARRYING CLIMATISÉ DOUBLE CABINE PTAC 5,5 Tonnes  
11 500 000 FCFA TTC  
au lieu de 13 500 000 FCFA TTC

SODIM TP est représenté à Port-Gentil et Franceville par GESPARC.

sodim tp

Nous construisons l'avenir SOGAREX

BP 506 - LIBREVILLE - T. : (241) 01 79 26 45 - 06 63 65 73 - 07 14 01 59 email : sodim.tp@groupesogarex.com - www.sodimtp.com